



Charte des Gymnastes – FSG Cernier

1. Présence et engagement

- Chaque gymnaste s'engage à participer **régulièrement et être à l'heure** aux entraînements.
- En cas d'absence, il est attendu d'informer les moniteurs dans les meilleurs délais.
- Une présence assidue permet de garantir la progression personnelle et la cohésion du groupe.
- Les cotisations doivent être payées et sont non remboursables.
- Le téléphone portable est **interdit** durant les entraînements.

2. Esprit d'équipe

- Les gymnastes veillent à **se mélanger et interagir avec tous les membres** du groupe.
- Chacun contribue à créer une ambiance positive, inclusive et motivante.
- La collaboration et l'entraide sont encouragées à chaque entraînement.

3. Motivation et attitude

- Chaque gymnaste arrive à l'entraînement avec une attitude **motivée et respectueuse**.
- Les efforts, la persévérance et la volonté d'apprendre sont au cœur de la pratique sportive.

4. Sécurité

- Les consignes des moniteurs doivent être suivies à **tout moment** afin d'assurer la sécurité de tous.
- Les gymnastes effectuent les exercices uniquement lorsque les conditions sont réunies et que le moniteur l'autorise.
- Toute attitude dangereuse ou inappropriée sera sanctionnée.

5. Tenue sportive appropriée

- Une tenue adaptée à la pratique de la gymnastique est obligatoire :
 - Cheveux attachés
 - Tenue de sport adapté
 - Pas de bijoux
- Cette tenue vise autant le confort que la sécurité.



6. Respect des locaux et du matériel

- Les gymnastes prennent soin des installations, du matériel et des salles mises à disposition.
- Chacun contribue au rangement en fin d'entraînement.

7. Respect des moniteurs et des consignes

- Les moniteurs sont responsables du groupe : leurs consignes doivent être écoutées et respectées.
- Une attitude courtoise et attentive est attendue tout au long des entraînements.

8. Assemblée Générale

- La présence de chaque gymnaste ou son représentant légal à l'**Assemblée Générale** de la société est obligatoire.
- Cette assemblée est planifiée lors du premier trimestre de l'année civile.
- Cet événement fait partie intégrante de la vie associative et permet à chacun de participer à l'avenir de la société.

9. Engagement bénévole

- Chaque famille s'engage annuellement à ce qu'au moins **un membre participe en tant que bénévole** aux manifestations organisées par la société.
- Le bénévolat est essentiel au bon fonctionnement de la FSG Cernier et au maintien de ses activités.

En signant cette charte, chaque gymnaste ainsi que ses représentants légaux s'engagent à respecter ces valeurs afin de contribuer au bon fonctionnement de la FSG Cernier, dans un esprit sportif, respectueux et sécurisant pour tous.

En cas de non-respect d'un ou plusieurs points, la société se réserve le droit de prendre des mesures.

Date et lieu:

Nom, prénom du gymnaste:

Nom, prénom du représentant légal:

Signature du gymnaste:

Signature du représentant légal: